

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :  
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

**Destinataire(s)**

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM D'AGGLO DU PAYS DE DREUX  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST ANGE ET TORCAY  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MAILLEBOIS  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHATEAUNEUF EN THYMERAIS  
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SOCIETE GEDIA  
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST MAIXME HAUTERIVE  
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE FONTAINE LES RIBOUTS  
MADAME LA PRESIDENTE - SIPEP DU THYMERAIS

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :  
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

**SIPEP DU THYMERAIS**

<b>Prélèvement</b>	<b>00121548</b>	<b>Commune</b>	<b>MAILLEBOIS</b>
<b>Unité de gestion</b>	0288 SIPEP DU THYMERAIS	<b>Prélevé le :</b>	<b>vendredi 22 décembre 2023 à 11h38</b>
<b>Installation</b>	TTP 000536 ST MARTIN DE LEZEAU	<b>par :</b>	SS
<b>Point de surveillance</b>	P 0000000614 SP DE ST MARTIN DE LEZEAU	<b>Type visite :</b>	P1
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET DISTRIBUTION APT		

**Mesures de terrain**

Température de l'eau  
pH

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
10.9 °C				25.00
7.3 unité pH			6.50	9.00

**Analyses laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00127466 Référence laboratoire : LSE2312-46636

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
Chlorothalonil SA	<0.030	µg/L		0.10	
MÉTABOLITES PERTINENTS					
Chlorothalonil R471811	<b>0.239</b>	µg/L		0.10	

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00121548)**

Le recontrôle montre une eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil R471811. Cette non-conformité n'entraîne pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. Un contrôle renforcé est mis en place. Des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 4 janvier 2024

P/le Préfet,  
P/ le directeur départemental,  
Le Référent de l'unité Eaux  
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE